## **OFNIJEC 2024**

## DIMANCHE 7 JUILLET 2024 Stationnement interdit



En raison de l'organisation des OFNIJEC par la Jeune Chambre Économique, du contexte Vigipirate niveau « urgence attentat » et conformément à l'arrêté n° DRP 2024 - 107 du 27 juin 2024, le stationnement sera interdit :

## De 8h00 à 20h00:

- · Quai Paul Boudet sur la cale
- Parking quai Paul Boudet, à proximité de la cale, pour permettre la récupération des objets flottants
- Quai Paul Boudet, côté rivière, entre la rue d'Anvers et la rue de la Cale
- Quai Paul Boudet, côté impair, entre la rue d'Anvers et la rue de la Cale

## De 12h00 à 17h30:

- · Quai Béatrix de Gavre
- · Quai Sadi Carnot
- · Quai Albert Goupil

(au droit del'escalier d'accès à la rivière)

• Quai Paul Boudet

Pour votre parfaite information, voir plan au verso.

Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Elections législatives – SE RENDRE AUX BUREAUX DE VOTE
Lesquels ? de l'école Michelet, du centre de Loisirs Alfred Jarry, du
collège Fernand Puech et l'ex-école maternelle du Val de Bootz

La circulation sera interdite sur les quais Paul Boudet, Sadi Carnot, Béatrix de Gavre et partiellement du quai de Bootz, de 15h à 18h30 (horaire modifiable suivant l'avancée des radeaux). La Ville vous recommande d'anticiper vos démarches

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la police municipale au 02 43 49 85 55.



